

Ville de Paspébiac

UN PROJET PENSÉ
PAR VOUS, FAIT
POUR VOUS !



Budget participatif



BUDGET PARTICIPATIF CITOYEN 2027

Imaginer, proposer, créer

La Ville de Paspébiac :

Heureuse d'annoncer le lancement du Budget Participatif Citoyen 2027

Un budget maximum de **250 000 \$** est alloué pour la réalisation de projets proposés par les citoyens. Soyez créatifs, proposez vos idées et participez à l'amélioration de notre ville.

Dates importantes :

- **Lancement du guide du participant** – 12 mars
- **Atelier de préparations** : 24 mars et 31 mars de 18h à 20h
- **Dépôt des projets** : 6 avril au 17 avril 2026
- **Analyse des projets** : 13 avril au 24 avril 2026
- **Présentation publique des projets admissibles** : 30 avril
- **Début de la période de vote** : 4 mai au 8 mai
- **Dépôt du projet au PAFIRSPA** : 22 juin 2026
- **Réalisation des projets** : 2027

LE PROCESSUS D'UN BUDGET PARTICIPATIF ?

Ce processus démocratique vise notamment à soutenir l'engagement des citoyens à la vie municipale. Un budget participatif est une occasion unique pour les citoyens de :

- Le lancement du guide du participant est la première étape de ce projet. Le guide permet aux citoyens de se questionner sur quel projet ils souhaitent développer et s'impliquer. C'est aussi le premier document pour expliquer et accompagner les participants.
- Les ateliers de préparations sont la deuxième étape dans ce processus. Il s'agit de rencontre avec le comité organisateur pour poser des questions, discuter sur une idée de projet ou même échanger avec d'autres citoyens pour développer ou jumeler des projets complémentaires.
- Le dépôt de projet est l'étape de lancement pour les citoyens. C'est à ce moment que les citoyens pourront déposer leur projet et s'engager à la réalisation de celui-ci.
- L'analyse des projets permet au comité de sélection de procéder au triage des projets. Les projets qui sont jugés irréalisables, non conformes ou trop chers, seront écartés de l'étape suivante. Le comité peut aussi décider de jumeler deux projets semblables qui gagneraient à être mis ensemble.
- Par la suite, le comité ainsi que les citoyens responsables de projets sélectionnés présenteront au public les projets qui sont admissibles à la période de vote.
- La période de vote permettra à la population de se faire entendre sur les projets qu'ils préfèrent.
- À la suite de la période de vote, le comité annoncera publiquement le ou les projets gagnants. Ils seront, par la suite, recommandés au conseil pour que celui-ci l'approuve lors d'une séance ordinaire.
- Le conseil déposera le ou l'un des projets retenus au PAFIRSPA. Paspébiac pourrait obtenir une aide financière de 66% pour le projet.
- Le projet sera réalisé en 2027

CATÉGORIES DE PROJET

La Ville souhaite recevoir des projets dans la catégorie **sport et activité récréative**.

Le conseil municipal souhaite pouvoir déposer, le projet retenu, au **Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air** (PAFIRSPA). Une aide financière gouvernementale qui pourrait financer jusqu'à 66% du projet si celui-ci est retenu.

Voici des exemples de projets admissibles au PAFIRSPA :

- **Sentiers de randonnée et de vélo**
- **Parcs de planche à roulettes (skate parks)**
- **Parcs de jeux d'eau**
- **Terrains de basketball extérieurs**
- **Projets de modernisation** : Mise aux normes de sécurité, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, ou remplacement d'installations désuètes
- **Patinoire extérieure / surface de Dek Hockey**
- **Air de jeux multigénérationnels**

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ET/OU VOTER ?

- Tous les citoyens de Paspébiac, âgé de 12 ans et plus en date du 12 mars 2026. Il est d'ailleurs possible de former un comité de citoyen pour déposer un projet.

COMMENT PARTICIPER ? :

- **Présentez votre projet via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville de Paspébiac (la plateforme sera disponible début avril).**
- **Vous pouvez également obtenir un formulaire papier à la réception de l'hôtel de ville.**
 - Pour le formulaire papier doit être soumis durant la période soit du 6 avril au 17 avril 2026, avant 16h par courriel : communication@villepaspebiac.ca ou en personne à l'hôtel de ville.

FORMULAIRE DE DÉPÔT DE PROJETS:

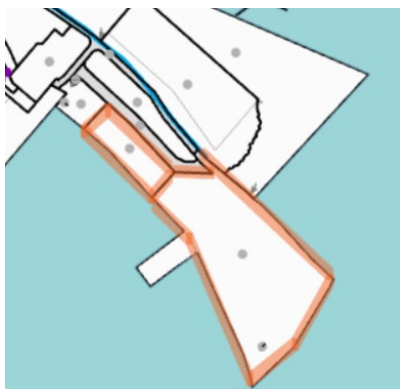
Les citoyens qui souhaitent déposer un projet devront remplir un formulaire de dépôt de projet. Celui-ci posera les questions suivantes concernant le projet :

- **Nom du projet :** *Nom du projet (maximum 10 mots)*
 - **Description du projet :** *Description du projet (maximum 100 mots)*
 - **Avantages du projet pour la communauté :** *Avantages du projet pour la communauté (maximum 100 mots)*
 - **Lieu envisagé du projet :** *Lieu envisagé pour le projet (maximum 25 mots)*
 - **Estimation des coûts :** 111 111 \$
Je ne sais pas combien cela pourrait coûter.
 - **Documents complémentaires (optionnel)**
 - Joindre un seul fichier incluant des photos, plans, esquisses, descriptions plus détaillés du projet. etc.
 - ou
 - Joindre un seul fichier de 2 pages (8,5 X 11 po) au maximum de plans, d'esquisses, de photos, etc.
- Exemples de type de fichiers acceptés : pdf, doc, zip, jpeg, gif, xls, etc.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS:

- Projet d'infrastructure sportive ou récréative
- Le projet doit coûter moins de 250 000\$
- Projet favorisant la pratique d'activités physiques.
- Pour les projets avec des infrastructures fixes, le projet doit être situé sur l'un des terrains de la ville de Paspébiac :
 - Le site du Banc de Pêche
 - Sur le terrain entre l'école et le Complexe sportif (lot emphytéotique)
 - Sur le terrain des Monticoles.

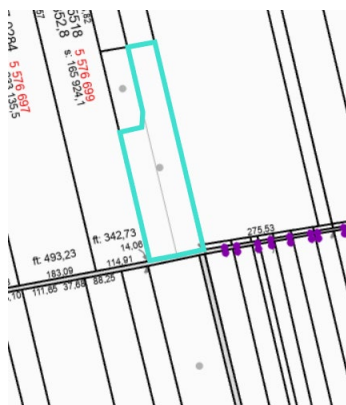
LE SITE DU BANC



TERRAIN ENTRE L'ÉCOLE ET LE COMPLEXE SPORTIF



LES MONTICOLES



ADMISSIBILITÉ DES PROJETS :

Le conseil municipal, sous recommandation du comité de sélection, sélectionnera les projets en tenant compte des critères d'admissibilité et de faisabilité. Le comité pourrait décider de jumeler des projets semblables pour limiter les projets répétitifs, renforcer la candidature d'un projet au PAFIRSPA ou bien de limiter les coûts reliés.

PRÉSENTATION DES PROJETS ADMISSIBLES AU VOTE :

Le comité annoncera publiquement le ou les projets admissibles à la période de vote. Les citoyens seront appelés à voter via la plateforme ou papier à l'hôtel de ville.

LE VOTE :

Les citoyens seront invités à voter pour décider du/des projets gagnants. Le vote se fera via la plateforme web ou bien en format papier à l'hôtel de ville. Le vote fonctionnera par système de pondération. Les citoyens pourront sélectionner leurs projets par ordre de préférence par un système de vote préférentiel.

ADOPTION DU/DES PROJET(S) GAGNANT(S) PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

Le comité présentera le ou les projets gagnants au conseil municipal. Celui-ci en fera l'adoption lors de la séance municipale de juin.

Le ou les projets seront réalisés à compter de 2027.



Imaginé, proposé, créé par les citoyens !